

Gaps en Filière Bovins

Réunion du 12/06/25



Remarques générales:

1. **Besoin en ATB topiques:** KCI et lésions trayons
2. **Antiparasitaires bovins avec AMM pour paramphistomose et dicrocoeliose:** avec poso & TA adaptés et validés
3. **Antipyrétiques et tranquillisants per os** utilisables en élevage laitier
4. **Certains marchés très fragiles:** antimouches, vaccins respi salmonelles, vaccins clostridiose, ATB IV & petits flacons, oblets gynéco, vit AD₃E
5. **Trop peu d'AMM pour voies IV & locales**
Trop peu de petites présentations

mineurs

Mouches et Culicoïdes
efficacité deltaméthrine variable
arrêt des plaques auriculaires



Besnoïtose
absence de traitement ou vaccin



Piroplasmose
Un seul MV et problème de non respect du TA (213j) par oubli



AINS topiques
pour contusions, trauma, entorse



Solution existante:

Salmonelloses respiratoires:
=> fin rupture SALMOPAST

MAJEURS



n°1

Pas de traitements ATB topiques avec AMM:
- Infections oculaires
=> sur veaux: usage tulathromycine inj (long TA et volume flacons favorise automédication)
=> sur VL: usage hors AMM d'intra mammaires ou de certaines pommades chevaux ou chiens
- Plaies, lésions infectées du trayon

n°2

Paramphistomose et dicrocoeliose:
pas d'AMM bovins pour ces indications
=> besoin études spécifiques pour préciser posologie efficace et TA adapté

n°3

Antipyrétiques per os:
usage cascade possible paracétamol porcs mais interdiction du hors AMM dans c. des charges de certains intégrateurs

n°4

Ulcères de la caillette
pas de statut LMR bovins pour omeprazole
=> usage cascade possible, sauf en VL
Anti-acides et protection des muqueuses
arrêt ou abandon MV avec kaolin

n°5

Tranquillisants per os:
pas de statut LMR acépromazine
=> usage cascade interdit
pas d'analgésiques longue action
(type butorphanol)

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

Participants : Clément Moriceau (vétérinaire praticien laitier Normandie, Commission médicaments SNGTV), Corinne Jaureguy (vétérinaire praticien veaux de boucherie, Commission médicaments & Commission veaux de boucherie SNGTV), Lionel Grisot (vétérinaire praticien mixte bovins laitiers en Franche Comté, membre du CSMV).

pour ANMV : L. Baduel, B. Leroux, M. Zerrouki, C. Lorteau, J. Bietrix, L. Fabry.

Rappel sur la responsabilité des propos exprimés pendant l'audition et rapportés dans ce compte-rendu :

- L'identification des gaps thérapeutiques (et les détails des situations exprimées et des alternatives envisagées) relèvent de la responsabilité des représentants de la profession vétérinaire
- L'ANMV apporte des compléments ou des réponses aux questions technico-réglementaires adressées. Ces compléments sont systématiquement précédés de « **Info ANMV** : ... » pour distinguer l'origine des propos exprimés.

Éléments nouveaux depuis la dernière audition : en bleu ci-dessous.

Axes prioritaires identifiés et souhaits de vigilance exprimés par les représentants de la profession vétérinaire présents:

1. **Un besoin en traitements antibiotiques topiques : pour administration locale lors d'infections oculaires, de lésions des trayons...**
2. **Antiparasitaires bovins avec AMM, notamment pour les indications paramphistomose et dicrocoeliose, avec des posologies et temps d'attente adaptés et validés**
3. **Antipyrétiques et tranquillisants administrables *per os*, analgésiques utilisables en élevage laitier.**
4. **Certains marchés sont très fragiles, avec des ruptures récurrentes et une diminution alarmante de la pharmacopée disponible (cf « alertes » mentionnées en p7), favorisant le transfert de responsabilité systématique sur les praticiens.**
5. **Trop peu d'AMM pour certaines voies d'administration (ex. IV ou locales).**
Il ne reste plus que quelques antibiotiques utilisables pour lesquels l'AMM indique la voie IV: fluoroquinolones et TMP-sulfamides (TA de la gentamicine trop long en élevage de veaux).
Diminution préoccupante de commercialisation de petites présentations, malgré l'existence d'AMM et les nombreux génériques sur le marché.
Cette tendance n'est pas en cohérence avec les politiques en cours notamment sur les antibiotiques, visant à limiter « l'automédication », favoriser un usage raisonné et limiter les risques pour l'environnement.

Les axes 1 et 3 cités ci-dessus sont primordiaux en termes de bien-être animal (BEA).

Phyto-Aromathérapie : la filière utilise beaucoup ces produits à base de plantes pour diverses applications thérapeutiques. Cela pose un réel problème lié à l'absence de LMR, produits sans AMM, produits alimentaires sans contrôle. Les fabricants d'aliments proposent ce type de produits par le biais de ventes directes de produits diététiques aux éleveurs. Enormément de « gourous » qui proposent de nombreux compléments alimentaires : un encadrement est nécessaire même si c'est très à la mode.

Info ANMV : L'ANMV a présenté ses réflexions et propositions à la Commission Européenne au cours de plusieurs réunions européennes (de 2022 à 2024) sur la problématique du statut LMR de ces substances (plantes, parties de plantes, préparations à base de plantes, ...). Dans le cadre de l'article 157 du Reg 2019/6, une consultation de la part de la Commission a été initiée avec des conclusions qui sont prévues en 2027.

Priorisation et Evolution des gaps depuis la dernière réunion de mai 2023 : cf p 8 et 9

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

Tableau synthétisant les propos des représentants de la profession vétérinaire (éléments nouveaux depuis la dernière audition : en bleu ci-dessous):

0 MV (Absence de médicaments vétérinaires appropriés) est surligné en jaune, lors de souhait d'un médicament avec AMM vétérinaire pour l'espèce et l'indication concernées



Pathologie	Problème rencontré : PhV : Pharmacovigilance (efficacité ou sécurité perçue non satisfaisante) Disp : Disponibilité, rupture Règ : Règlementaire (application cascade, temps attente, accès restreint) 0 MV : Absence de médicaments vétérinaires appropriés 0 ST : Absence de solution thérapeutique	Type de problème PhV Disp, Règ 0 MV 0 ST	Alternatives identifiées	PRIORITE Majeure: M mineure: m
<p>Infections oculaires avec lésions cornéennes (traitement topique)</p>	<p>Grosse carence de traitement <u>topique</u>. Aucune pommade ophtalmique avec AMM bovins alors que certains cahiers des charges interdisent le « hors AMM » : <u>impasse thérapeutique</u>. Lésions très douloureuses et rien pour soulager la douleur et protéger la cornée : vrai souci de bien-être animal (BEA), obligeant souvent à suturer les paupières (tarsorrhaphie) comme seule alternative. La tulathromycine peut être utilisée en veaux de boucherie, mais c'est quand même dommage d'avoir recours à un injectable avec un long TA et ce n'est pas vraiment en cohérence avec la philosophie d'EcoAntibio. De plus, le plus petit conditionnement est surdimensionné et incite à l'automédication. Pratiquer une sous-conjonctivale n'est pas non plus très confortable. Les audits de structure ont parfois identifié l'usage illégal de présentations pour chiens avec du chloramphénicol (!), ou encore l'utilisation surprenante de seringues intramammaires en élevage de veaux...</p>	<p>0 MV topique</p>	<p>Utilisation hors AMM d'intramammaires, de collyres ou pommades ophtalmiques (AMM pour autres espèces non productrices d'aliments) : OPHTOCYCLINE (tétracycline) ou FRADEXAM (framycétine, dexaméthasone), avec des TA forfaitaires (≥ 28j viande, ≥ 7j lait) trop long en élevage laitier (impact économique) ou risquant de ne pas être respectés par les éleveurs. Les AMM de tulathromycine injectable ont l'indication pour la kératoconjonctivite mais elle ne peut pas être utilisée chez la vache en lactation (LMR : restriction d'usage de la tulathromycine : « Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine »). ORBENIN ophtalmique disponible en Suisse mais import pas possible du fait d'autres alternatives européennes ou nationales via la cascade. Pourquoi n'existe-t-il pas d'AMM en France d'ORBENIN ophtalmique ou d'extension d'OPHTOCYCLINE aux bovins ?</p> <p>Info ANMV : La demande d'importation est possible par les véto pour Opticlox ointment qui a une AMM en NL ou Lettonie pour bovins et KCI (indication Moraxella dans AMM en NL) - cf FAQ DGAL p3 ligne 1. Pas de demande d'import d'OPTICLOX depuis la dernière audition.</p> <p>Les vétérinaires sont réticents à faire des demandes « à cause de la lourdeur administrative et de la difficulté d'entrée en contact avec un distributeur letton ou hollandais. Une demande d'extension d'AMM en France serait la meilleure solution ».</p> <p>Info ANMV post-réunion : Une demande d'import post-réunion pour le vaccin MORAXEBIN NEO (AMM en CZ)</p>	<p>MAJEURE n°1 (BEA)</p>

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

<p>Traumatismes profonds et surinfectés des trayons (plaies, gerçures, griffures, ...)</p>	<p>DERMAFLON ne traite rien (propriétés détersives). Commercialisation jusqu'à épuisement des stocks en vue d'abandon. Seul traitement en topique avec AMM est le COTHIVET. COTHIVET assèche beaucoup. Besoin d'un traitement pommade cicatrisante avec des antibiotiques. <i>En rupture.</i> <u>Info ANMV : rupture déclarée depuis novembre 2024.</u></p>	<p>1 MV topique</p> <p>Disp</p>	<p>Utilisation actuelle de l'association de COTHIVET (<i>en rupture</i>) / Iode et Miel* ou isolement du trayon.</p> <ul style="list-style-type: none"> VETEBIOL (produit hygiène mais revendications de type médicament. Problème d'odeur du lait) SULMIDOL (Sulfapiridine) : avec TA forfaitaire (LMR existe pour toutes espèces) <p>*Intérêt usage de VETRAMIL, mais insuffisant si besoin d'un antibiotique.</p> <p><u>Info ANMV : pas de nouvelles AMM pour pommade avec antibiotiques pour bovins depuis la dernière réunion</u></p>	<p>MAJEURE n°1bis (BEA)</p>
<p>Paramphistomose</p>	<p>Pas d'AMM Bovins pour cette indication : la dose nécessaire d'oxyclozanide est différente de celle autorisée pour le traitement de la fasciolose. Souhait d'une AMM paramphistomose avec des études spécifiques sur ce parasite. De nombreux protocoles sont proposés sans preuve d'une efficacité répondant aux exigences AMM. Pas d'études sur l'efficacité de l'oxyclozanide sur la forme immature, seule pathogène. L'augmentation des doses provoque des diarrhées, d'où la préconisation actuelle d'une stop-dose (3,5g par animal). Les praticiens se demandent si les TA forfaitaires actuels selon le reg 2019/6, inférieurs au TA forfaitaire de 28 j anciennement prescrit, sont suffisamment sûrs (engagement de la responsabilité du prescripteur). Une AMM ou au moins une étude de déplétion avec la dose recommandée dans la bibliographie serait utile. <u>Info ANMV : les TA forfaitaires sont des minima, donc si le vétérinaire pense qu'ils ne sont pas suffisants, il peut prescrire un TA plus long.</u> <u>Du point de vue LMR, rien de nouveau pour l'oxyclozanide</u></p>	<p>0 MV</p>	<p>Oxyclozanide utilisé dans le cadre de la cascade. La LMR de l'oxyclozanide figure au tableau 1 pour tous les ruminants avec une LMR lait. <u>Info ANMV : Utilisation « cascade » possible au tarissement avec 2 doses à 3j d'intervalle, avec un TA lait forfaitaire ≥ 7j (1,5x4,5j) pour RUMENIL et ≥ 11 j pour les autres médicaments vétérinaires (MV), indiqués aussi pour ovins avec un TA lait de 7j.</u> Le RCP de FLUKIVER ne mentionne l'indication <i>Paramphistomum spp.</i> que pour les ovins (TA viande de 107 j et 77j en bovins) et mentionne (§ 3.12 Temps d'attente) « Ne pas administrer aux bovins producteurs de lait pour la consommation humaine y compris durant la période de tarissement. ». <u>Le closantel est au tableau 1 avec une LMR lait. En absence de restrictions particulières au tableau 1, la cascade est donc possible en filière lait et le TA forfaitaire devra prendre en compte les informations disponibles (cf RCP).</u> Les éleveurs ne vermifugent plus et préfèrent l'utilisation des produits à base de plantes (avec quelle efficacité ? sécurité consommateur ?)</p>	<p>MAJEURE n°2</p>
<p>Dicrocoeliose</p>	<p>Pas d'AMM pour Bovins et pour cette indication. AMM albendazole pour bovins et ovins, mais indication dicrocoeliose que pour les ovins. Application de la cascade avec TA usuel si la poso employée est celle de l'AMM. Pour mémoire : Utilisation « cascade » d'HAPADDEX (TA lait de 3j pour bovins) n'est plus possible car il n'est plus commercialisé depuis plusieurs années.</p>	<p>0 MV</p> <p>Disp</p>	<p>Nécessité d'une AMM bovins, avec confirmation de la dose et détermination d'un TA adapté <u>Info ANMV : AMM 02/04/25 pour Albendis° 100 mg/mL : 2nd médicament à disposer de l'indication « petite douve du foie » (après Valbazen° 1,9%), mais pour les ovins seulement.</u></p>	<p>MAJEURE n°2bis</p>
<p>Antipyrétiques voie orale</p>	<p>Absence d'AMM bovins voie orale pour antipyrétiques. AMM paracétamol seulement pour porc (aucune LMR requise avec restriction d'usage voie orale _pas de LMR bovin). Certains intégrateurs interdisent le hors AMM dans les cahiers des charges.</p>	<p>(0) MV</p>	<p>Utilisation cascade possible du paracétamol avec restriction d'usage voie orale. <u>Info ANMV : Le TA à appliquer dépend du TA du médicament utilisé. Il faut donc bien définir celui-ci : il y a des TA de 0 et de 1 jour, ce qui conduira à un TA forfaitaire respectif d'au moins 1 ou 2 jours.</u></p>	<p>MAJEURE n°3 (BEA)</p>

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

	<p>Risques ulcères chez veaux avec aspirine => mélangée sur le terrain avec du bicarbonate.</p> <p>Info ANMV : Il existe une AMM pour un kétoprofène buvable pour bovins : DINALGEN 300 MG/ML SOLUTION BUVABLE POUR BOVINS ET PORCINS avec un TA viande d'1j (Risque d'ulcères mentionné au §4.5 du RCP).</p> <p>Une AMM a été octroyée en 07/2023 pour DOPHACYL SB 1000 MG/G poudre pour administration dans l'eau de boisson/lait pour bovins et porcins.</p> <p>Pas de cas de PhV enregistré dans la base de données française avec DOPHACYL, ni avec DINALGEN.</p> <p>Le kétoprofène n'est pas utilisé sur le terrain chez les veaux car il a mauvaise presse, ni le DOPHACYL => voir pourquoi ?</p>		<p>Usage cascade possible du meloxicam buvable (AMM pour chevaux avec TA=3j et AMM pour porcs avec TA =5j).</p> <p>Réduction de l'incidence des ulcères grâce à des aliments plus fibreux.</p>	
Ulcère de la caillette	<p>Aucun médicament avec AMM Bovins</p> <p>Omeprazole, statut LMR toutes denrées pour voie orale (pas de LMR requise pour chevaux).</p>	0 MV	<p>Pas de statut LMR oméprazole établi pour bovins mais cascade possible avec TA forfaitaires (validé par DGAL).</p> <p>TA viande ≥ 2 j pour pâte orale et 3j pour EQUIZOL granulés gastrorésistants. Mais coût ++ et RCP § 4.11 "Lait : ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine."</p> <p>Oméprazole inscrit au Tableau 1 pour chevaux avec aucune LMR requise et restriction à l'usage oral.</p>	MAJEURE n°4 ou 5
Anti-acides et protection des muqueuses	<p>Arrêt ou abandon à venir de médicaments avec du kaolin ou du silicate d'aluminium. Arrêt préjudiciable car rôle probable pour prévenir les infections et l'usage d'antibiotiques. En filière veaux de boucherie et veaux à l'engraissement, où des cahiers des charges interdisent le hors AMM, les véto n'ont plus de solution depuis l'arrêt de commercialisation des spécialités type ALUMINAL, KAOPECTATE, ALUSSALINE.</p>	Disp	<p>Achat d'argiles du commerce, sans AMM et non contrôlés.</p>	MAJEURE n°4^{bis} ou 5^{bis}
Tranquillisants voie orale	<p>Besoin d'un médicament par voie orale pour les bovins.</p> <p>Recours au fléchage plus possible car la formulation de xylazine lyophilisée (ROMPUN) adaptée n'existe plus. Qui plus est, le fléchage s'apparente à un jeu de cirque, avec la responsabilité engagée de celui qui flèche...</p> <p>Info ANMV : pas de nouvelle AMM voie orale, mais 2 nouvelles AMM en injectable : XYLAMIDOR 20 MG/ML (xylazine chlorhydrate) et PRESEDINE (détomidine chlorhydrate).</p> <p>Pas de statut LMR acépromazine.</p> <p>Info ANMV : rien de nouveau depuis 2023.</p> <p>Le recours à des MV oraux (acépromazine) pour chevaux est illégal et entraîne l'abattage/destruction du bovin traité.</p> <p>L'usage cascade du DOMOSEDAN GEL 7,6 MG/ML pour chevaux ne répond pas au besoin, car l'administration est individuelle et par voie sublinguale.</p> <p>Info ANMV : La LMR détomidine est inscrite au tableau 1 pour les bovins et équins.</p>	0 MV	<p>Intérêt potentiel d'une administration orale d'azapérone ?</p> <p>Aujourd'hui uniquement disponible pour la voie injectable</p> <p>Info ANMV : l'azapérone est inscrite au tableau 1 (LMR) uniquement pour les porcins</p>	MAJEURE n°4 ou 5

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

Analgésiques longue durée	Souhait d'analgésiques longue durée pour répondre aux considérations de BEA, surtout pour lots de génisses, animaux partant en estive...	0 MV	Intérêt potentiel du Butorphanol ? Tartrate de butorphanol inscrit au Tableau 1 « aucune LMR requise » pour équidés, uniquement par voie intraveineuse.	
Mouches (stomoxes et autres)	<p>Deltaméthrine : mais apparition de résistances. Les seules molécules utilisables, surtout en production laitière, sont les pyréthrinoides, utilisées depuis plusieurs décennies. Problèmes de sécurité pour l'utilisateur, pour l'environnement et risques de résistance. Pas d'alternative pour l'instant. Gros risque lié aux maladies vectorielles Problèmes surtout pour les mouches des cornes des veaux et aussi pour les poux piqueurs ou broyeurs. Très déçus par l'indisponibilité des plaques auriculaires (préférées aux pour-on). Certains Importent via Internet des plaques auriculaires de perméthrine en provenance des Pays-Bas ou de Nouvelle Zélande Info ANMV : Depuis 2021, un seul cas déclaré de manque d'efficacité sur les mouches et 8 cas de manques d'efficacité avec des médicaments à base de deltaméthrine pour d'autres indications (poux essentiellement). Garder à l'esprit que ce sont de vieux produits, avec des suspicions de manques d'efficacité connues et multifactorielles (pression parasitaire dans l'environnement notamment), et probablement peu déclarées par les véto. Depuis dernière audition de mai 2023, 12 nouveaux cas de manques d'efficacité, dont 4 contre les mouches, pour divers médicaments à base de deltaméthrine chez des bovins. Attention, manque d'efficacité ne veut pas dire résistance, d'autres facteurs externes liés à la gestion globale des parasites dans l'élevage ou à la pression parasitaire ont pu jouer. Les cas restent peu documentés. Et il faut mettre ce nombre de cas en balance avec l'utilisation des médicaments sur le terrain. Il est important de continuer à déclarer, même s'il s'agit de vieux produits, car cela permet d'identifier les évolutions.</p>	PhV Reg Disp	<p>Eviter les aliments fibreux qui sont d'excellents substrats pour les mouches. Amélioration des bâtiments. Utilisation fréquente de biocides contre les mouches sur les animaux ou les mamelles, bien que cela ne corresponde pas à leurs allégations et ne soit pas autorisé. Lutte biologique avec guêpes. Attention au sous-dosage des traitements lié à une sous-évaluation du poids des animaux ainsi qu'au risque de léchage avec les pour-on / spot-on.</p>	mineure ou Vigilance
Culicoïdes : désinsectisation avant export	Deltaméthrine (indication hors AMM) : Efficacité perçue comme aléatoire sur le terrain, et application réelle par les éleveurs encore plus douteuse...	0 MV	<p>Le développement d'une isoxazoline (un « Bravecto » veaux) est-il envisageable ? Solution possible aussi pour les mouches piqueuses (cf ci-dessous), sous réserve d'absence de toxicité environnementale. Il y aurait une AMM pour bovins aux USA. Publications sur efficacité au Brésil. Risques neurologiques sur jeunes veaux. Info ANMV : La toxicité environnementale des isoxazolines et leur persistance est avérée (cf biblio; de plus cette famille de substances remplit les critères EFSA pour la classification en tant que PFAS). <i>A ce jour, pas de nouvelle AMM pour Bovins en Eu.</i></p>	mineure

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

<p>Besnoitiose</p>	<p>Pas d'AMM Bovins - Sulfamides à doses élevées (largement supérieures à celles autorisées aujourd'hui dans l'espèce bovine => présentations actuelles inadaptées). Extension géographique, remonte au nord, liée aux transactions commerciales (animaux porteurs sains). Le territoire national est pratiquement entièrement contaminé, mais avec une faible prévalence en général. L'urgence est d'assainir le plus vite possible, mais une recherche active sur le développement de médicaments et de vaccins nous mettrait dans une situation plus confortable. L'Espagne est un pays européen atteint. Manque d'efficacité des sulfamides. Animaux réformés et élimination des animaux séropositifs. Plan d'éradication en place (cf commission parasitologie SNGTV). <i>Souhait d'un médicament vétérinaire pour les animaux de valeur.</i></p>	<p>0 MV</p>	<p>La politique de gestion des foyers varie avec les régions et une harmonisation nationale n'est pas vraiment à l'ordre du jour, beaucoup de départements commencent à être dans une logique du « vivre avec ». Pas de vaccin disponible en Europe – 1 vaccin existe en Israël. Info ANMV : toujours pas de vaccins autorisés en Europe. Pas d'infos sur le vaccin israélien</p> <p>Extension des foyers à toute la France, mais exposition variable selon les régions. En absence de vaccins et/ou traitements satisfaisants, l'approche actuelle est sanitaire avec la tentative d'éradication des « super spreaders » (cf ppt Ph. Jacquet aux JNGTV 2023).</p>	<p>mineure</p>
<p>Piroplasmose</p>	<p>Cas fréquents. Impact croissant, du fait de l'extension géographique et temporelle : période à risques initialement de mai à septembre s'est étendue d'avril à fin novembre. <i>Les zones géographiques concernées s'étendent.</i> <i>Les éleveurs pratiquent beaucoup l'injection en prévention dans certaines régions. Lors de cas cliniques aigus, le traitement est obligatoire.</i> Un seul médicament avec AMM = CARBESIA et TA viande trop long (viande 213 jours, lait 6 jours). Temps d'attente non respecté car les éleveurs oublient (TA viande = « pousse au crime » pour les animaux en phase d'engraissement (vaches de réforme au pré). <i>Pourquoi le TA est-il le même que l'usage soit préventif ou curatif alors que les doses préconisées sont 2.5 fois inférieures (0,85 mg vs 2,125 mg/kg) ?</i> Info ANMV post-réunion : les études de déplétion disponibles ont été conduites uniquement à la dose la plus élevée. Indispensable en curatif et seule molécule à disposition (ruptures récurrentes jusqu'en mai 2020 – stable depuis). Info ANMV : Pas de nouvelles ruptures déclarées depuis la fin de la dernière rupture en 11/2023</p>	<p>1 MV</p>	<p>Les traitements contre les tiques font baisser l'incidence mais n'éradiquent pas (pour les animaux qui ne sont pas immunisés) et la deltaméthrine est toxique pour les organismes aquatiques et les abeilles. Traitement individuel, utilisation préventive en général pour les animaux de 6 mois ou sur animaux introduits. Doses différentes pour curatif/préventif. Illusoire en pratique.</p>	<p>mineure</p>
<p>AINS topiques pour contusions, trauma, entorses</p>	<p>Absence de médicaments à usage topique => problème de bien-être animal (BEA)</p>	<p>0 MV</p>	<p>Absence de médicaments à usage topique, à la place sont vendus des produits d'hygiène. Absence de capsaïcine en topique (patch cutané QUTENZA en humaine). Info ANMV : AMM du 17/08/20 pour le médicament homéopathique TRAUMEEL gel. Les ruminants ne sont pas cités dans les espèces cibles (chien, chat, cheval) : utilisation cascade possible avec TA forfaitaire</p>	<p>mineure</p>

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

			d'1 j (TA viande et lait de 0j chez cheval). Plusieurs AMM avec AINS depuis mai 2023, mais aucune en topique (6 solutions injectables de meloxicam, flunixin, ketoprofène ou carprofène et une poudre de salicylate de sodium pour administration dans l'eau de boisson)	
Mammites d'origine fongique (Candida, Aspergillus,...) ou causées par des algues (Prototheca...)	Pas de médicaments Très rare	0 MV		mineure

VIGILANCE particulière souhaitée pour :

- **Oblets gynécologiques** : importants lors de suivi de reproduction, préférables à une injection systématique de cefalexine. Déception suite à l'arrêt de CENTRAUREO. Les comprimés intra-utérins de CLAMOXYL sont maintenus. Autre option : suspension intra-utérine de céfapirine.
Info ANMV : CENTRAUREO® a été abandonné le 05/2023. Retour pérenne de CLAMOXYL® comprimé intra-utérin le 08/07/2024. Abandon AMM Auréomycine notifié le 30/11/22.
- **Clostridiose** : soucis de ruptures cycliques et répétées des vaccins existants, qui obligent à faire les rappels avec un vaccin différent de celui administré en primovaccination.
- **Vit AD₃E injectable** : Une seule présentation est disponible en centrale et fréquents soucis de disponibilité. Par ailleurs, les TA viande désormais trop longs sont dissuasifs pour un usage en filière engraissement de cycle court, et préjudiciables dans les autres filières.
- **Vaccin salmonellose (et infections respiratoires)**: gap résolu mais situation fragile pour cet unique vaccin contre la salmonellose et *Pasteurella multocida*: cf ci-dessous

Pathologie : en cours de résolution avec solution existante	Problème initial de la filière	Type de problème	Solution / Alternatives Raison de la : Résolution en cours / Disparition du gap thérapeutique	GAP initialement Majeur: M mineur: m
Vaccins respiratoires contre Salmonelles	Doses allouées contingentées, valables un an seulement. Vaccin indispensable : grande inquiétude, crainte d'un désinvestissement. <i>Pour mémoire :</i> SALMOPAST souvent en rupture (pas officiellement depuis fin 2018. 50 mL pas très adapté. Sur ces types de vaccins des problèmes de contrôles qualité engendrent des ruptures régulières. SALMOPAST est aussi un vaccin contre <i>Salmonella typhimurium</i> et <i>S. dublin</i> , c'est le seul vaccin contre les salmonelles qui revendique une prévention contre les formes cliniques mais n'empêche pas l'excrétion. <i>S. montevideo</i> n'est pas rare chez les bovins et il n'y a pas de vaccin pour cette souche.	Disp 1 MV	<i>Info ANMV : Rupture critique de SALMOPAST entre fin février et fin août 2023. Disponible actuellement.</i> Autovaccin pour <i>S. montevideo</i> : aucune demande à ce jour.	

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

Priorisation des gaps identifiés

	Clément MORICEAU	Corinne JAUREGUY	Lionel GRISOT	Priorisation lors de l'audition précédente (30/05/23)
Infections oculaires avec lésions cornéennes (traitement topique)	MAJEURE n°1	MAJEURE n°1	MAJEURE n°1	MAJEURE n°1
Traumatismes des trayons	MAJEURE n°1 _{bis}	MAJEURE n°1 _{bis}	MAJEURE n°1 _{bis}	MAJEURE n°1 _{bis}
Paramphistomose	MAJEURE n°2	MAJEURE n°2	MAJEURE n°2	MAJEURE n°2
Dicrocoeliose	MAJEURE n°2 _{bis}	MAJEURE n°2 _{bis}	MAJEURE n°2 _{bis}	MAJEURE n°2 _{bis}
Antipyrétiques voie orale	MAJEURE n°3	MAJEURE n°3	MAJEURE n°3	MAJEURE n°3
Ulcère de la caillette	MAJEURE n°4	MAJEURE n°4	MAJEURE n°5	Résolu
Anti-acides et protection des muqueuses	MAJEURE n°4 _{bis}	MAJEURE n°4 _{bis}	MAJEURE n°4 _{bis}	
Tranquillisants voie orale + analgésiques longue durée	MAJEURE n°5	MAJEURE n°5	MAJEURE n°4	MAJEURE n°4
Mouches	Vigilance	mineure	Vigilance (abandon cyperméthrine, plus que deltaméthrine en pour-on)	mineure
Culicoïdes : désinsectisation avant export	mineure	mineure	mineure	mineure
Besnoitiose	mineure	mineure	mineure	mineure
Piroplasmose	mineure	mineure	mineure	mineure
AINS topiques pour contusions, trauma, entorses	mineure	mineure	mineure	mineure
Mammites d'origine fongique ou causées par les algues	mineure	mineure	mineure	mineure
Vaccins respiratoires contre Salmonelles (surveillance des ruptures)	Résolu mais Vigilance ++	Résolu mais Vigilance ++	Résolu mais Vigilance ++	En cours de résolution
ATB : IV & petits conditionnements	Vigilance	Vigilance	Vigilance ++	
Postpartum : oblets gynéco en cas de césarienne, endométrites, prolapsus	Vigilance	Vigilance	Vigilance	
Vaccins clostridirose	Vigilance	Vigilance	Vigilance	
Vit AD ₃ E	Vigilance	Vigilance	Vigilance	

Gaps thérapeutiques en filière Bovins

Audition du 12/06/25

Evolution des carences depuis la dernière audition de mai 2023 :

Evolution favorable pour :

- Le vaccin contre la salmonellose (et les infections respiratoires) : gap résolu grâce à la fin des ruptures, mais il convient de **rester vigilant** car ce vaccin est unique sur le marché et est sujet à des mesures de « contingentement »

Evolution moins favorable pour :

- Les ulcères de la caillette, en absence de médicaments avec AMM pour bovins.
- Les antiacides et protecteurs de muqueuses : sujets à des problèmes de disponibilité.
- Les médicaments contre les mouches : du fait des problèmes de disponibilité sur les plaques auriculaires, des possibles manques d'efficacité de la deltaméthrine et des biocides utilisés à tort comme des médicaments

	Audition du 30/05/23	Audition du 16/06/25
Priorités MAJEURES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Infections oculaires avec lésions cornéennes <ol style="list-style-type: none"> 1_{bis} Traumatismes des trayons 2. Paramphistomose <ol style="list-style-type: none"> 2_{bis} Dicrocoeliose 3. Antipyrétiques voie orale 4. Tranquillisants voie orale + analgésiques longue durée 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Infections oculaires avec lésions cornéennes <ol style="list-style-type: none"> 1_{bis} Traumatismes des trayons 2. Paramphistomose <ol style="list-style-type: none"> 2_{bis} Dicrocoeliose 3. Antipyrétiques voie orale 4. ou 5. Ulcères de la caillette + 4. ou 5_{bis} Anti-acides et protection des muqueuses 5. ou 4. Tranquillisants voie orale + analgésiques longue durée
Priorités mineures	<ul style="list-style-type: none"> • Besnoitiose • Piroplasmose • Culicoïdes : désinsectisation avant export • Mouches • AINS topiques pour contusions, trauma, entorses • Ulcère de la caillette • Mammites d'origine fongique ou causées par les algues 	<ul style="list-style-type: none"> • Mouches • Culicoïdes : désinsectisation avant export • Besnoitiose • Piroplasmose • AINS topiques pour contusions, trauma, entorses • Mammites d'origine fongique ou causées par les algues
En cours de résolution	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vaccins contre Salmonelles (et infections respiratoires) 	
Solution existante	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Mycoplasmoses respiratoire, grâce aux ATU puis AMM (03/05/23) nouveau vaccin ☑ Cryptosporidiose, grâce à nouvelle AMM du 20/06/22 pour le traitement ☑ Gastroentérite paralysante/paralysie de la caillette, grâce à nouvelle AMM (29/03/21) ☑ Teigne, grâce à 2 nouveaux vaccins 	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Vaccin respiratoire contre Salmonelles (et infections respiratoires), grâce à fin de rupture, mais rester vigilant car vaccin unique sur le marché.